

Paris, le 22 décembre 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Deux avocats des barreaux de Paris et de Toulouse, Marie Dosé et Ludovic Rivière, ont été missionnés par l'ONG *Avocats Sans Frontières France* (ASFF) et le Bâtonnier du Barreau de Paris pour se rendre au Kurdistan syrien du 15 au 19 décembre 2020 afin de rencontrer les femmes françaises et leurs enfants détenus arbitrairement dans les camps de Roj.

Cette mission s'inscrit dans un contexte particulier. Depuis plusieurs semaines en effet, des délégations, associations et ONG belges, suédoises et danoises (mais aussi américaines, ouzbèkes, australiennes et russes) sont reçues par l'administration du Rojava qui, en rendant publique sa volonté d'organiser des procès sur place, recherche un soutien logistique et politique des pays européens concernés.

L'administration du Rojava a donc publiquement assuré que des procès se tiendraient dans quelques semaines au Nord-est syrien et que les droits de la défense seraient respectés. A ce jour, les pays européens concernés n'ont pas officiellement validé cette option, étant parfaitement conscients que les jugements tirés de ces procès ne peuvent être reconnus. Le Rojava n'est en effet pas un Etat mais une entité autoproclamée, et l'organisation de ces procès n'emportera pas sa reconnaissance.

Dans un tel contexte, et alors que certaines femmes françaises et leurs enfants sont détenus sans droit ni titre dans le désert syrien depuis près de trois années et qu'aucune perspective de rapatriement ne se dessine les concernant, ASFF et le Bâtonnier du Barreau de Paris ont considéré qu'il était urgent que des avocats puissent s'entretenir avec ces ressortissants français.

Les autorités françaises, et tout particulièrement le quai d'Orsay et la présidence de la République (en la personne des conseillers justice et intérieur du Président et du coordonnateur du renseignement et de la lutte contre le terrorisme placé auprès du Président) ont été informées de ce déplacement. Malgré les relances des avocats concernés, ni le quai d'Orsay ni la présidence de la République n'a accepté de les recevoir.

Les deux avocats se sont donc rendus à Erbil, puis au poste frontière du Kurdistan irakien alors que leur fixeur syrien les attendait de l'autre côté du poste frontière.

Il ressort de cette mission les informations suivantes :

- Alors que les avocats se trouvaient au poste frontière, le département des affaires étrangères du Kurdistan irakien a subordonné leur passage au « feu vert » du Consulat général de France à Erbil, qui a refusé de le leur donner,
- Le Consulat général a tiré argument de la dégradation de la situation sécuritaire sur zone pour tenter de convaincre les avocats de renoncer à leur mission,

- A la question de savoir pourquoi seules les associations et ONG françaises étaient empêchées de se rendre au Kurdistan syrien, il a été expliqué aux avocats que les ressortissants français étaient particulièrement ciblés depuis quelques semaines, et tout particulièrement depuis le discours du président de la République consacré à la lutte contre les séparatismes,
- Après avoir pris attache avec des journalistes à Erbil spécialistes de la question du Rojava et des représentants du CNK, il a été confirmé aux avocats missionnés qu'aucun danger n'existait à proximité des camps de Roj situés à moins d'une heure de la frontière,
- Des échauffourées entre YPG (branche syrienne du PKK) et les peshmergas kurdes d'Irak ont éclaté au poste frontière alors que les avocats se trouvaient sur place.

ASFF et le Bâtonnier du Barreau de Paris ont parfaitement conscience du danger que représente la présence sur zone de ressortissants français mais ne peuvent que dénoncer la position de la France tendant à y laisser près de deux cents enfants français de moins de six ans et leurs mères. La situation sécuritaire serait donc trop dangereuse pour des avocats français, des ONG françaises, des associations françaises, mais pas pour des enfants français ?

ASFF et les avocats missionnés rappellent qu'en juin 2019, alors que la situation sécuritaire était beaucoup plus apaisée qu'aujourd'hui, des grands-parents européens se sont rendus au Rojava pour entrer dans les camps où sont détenus leurs petits-enfants et que, sur ordre de la France, seuls les grands-parents français n'ont pu pénétrer dans le camp de Roj.

ASFF et le Bâtonnier du barreau de Paris constatent que depuis le début de ce drame, et donc depuis plus de deux ans, les ONG, associations et journalistes français ont les plus grandes difficultés à se rendre au Rojava alors que la France est le premier pays européen concerné par la question des rapatriements par le nombre de ressortissants partis sur zone. Les avocats présents sur place ont pu constater que la France jouait un rôle important auprès des organisations kurdes, notamment un rôle de médiation, et qu'elle était un interlocuteur privilégié tant du PYD que du CNK. D'ailleurs, le président de la République française a récemment reçu à l'Élysée Madame Elham Ahmad, présidente du comité exécutif du Conseil démocratique syrien, sur la question de la détention des enfants et de leurs mères au Nord-est syrien.

En tout état de cause, et puisque les Kurdes de Syrie assurent que les droits de la défense seront respectés dans le cadre des procès à venir, la France ne saurait faire obstacle à l'entrée d'avocats et d'ONG représentant des avocats au Kurdistan syrien. Rappelons que ces femmes ne sont judiciairisées que dans un seul pays, la France, et que la France ne peut à la fois refuser leur rapatriement et faire obstacle à la venue d'avocats français dans ces camps.

La situation se détériore un peu plus chaque jour dans les camps de Roj et d'Al Hol. Les enfants sont malnutris, ne bénéficient d'aucun soin et vont devoir supporter un troisième hiver sous des tentes de fortune. Les femmes qui réussissent à s'évader des camps avec leurs enfants prennent le risque d'être enlevées par des groupuscules terroristes ou des milices syriennes, et le protocole Cazeneuve n'est plus respecté par la Turquie.

Puisque la France refuse obstinément de rapatrier ces enfants et leurs mères et qu'elle fait le choix de les abandonner à leur sort, les transformant *de facto* en trésors de guerre entre les mains de ceux qui se sont battus contre Daech, elle ne saurait faire barrage aux ONG, aux Avocats, et aux familles de ces enfants et les empêcher de se rendre dans ces zones de souffrance. Le 19 décembre 2020, l'Allemagne et la Finlande ont rapatrié 5 femmes et 21 enfants détenus au Nord-est syrien. A ce jour, aucune femme française n'a jamais été rapatriée de Syrie avec ses enfants.

ASFF et le Bâtonnier du barreau de Paris ne sauraient laisser des ressortissants français mineurs et majeurs abandonnés à leur sort, détenus sans droit ni titre, « jugés » sans avocats en zone de guerre, et continueront à œuvrer pour les droits de la défense et l'Etat de droit.



Vincent FILLOLA  
*Coprésident d'ASF France*



Julien POURQUIE KESSAS  
*Coprésident d'ASF France*



Olivier COUSI  
*Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris*